

# Renforcement du secteur audiovisuel au Sénégal et dans certains Pays d'Afrique

Un séminaire OMPI, Gouvernement du Sénégal et OIF  
Dakar 1-2 septembre 2014

**Alain Modot**, Président DIFFA

**Silvia Angrisani**, Directrice des Ventes DIFFA



# Thème 10

## Le couple producteur-distributeur La récupération et répartition des recettes: cas pratiques



# Promotion et ventes: quels liens?

- La circulation des œuvres audiovisuelles au-delà des frontières nationales
- Promouvoir une œuvre pour mieux la vendre?
- Vendre une œuvre pour mieux la promouvoir?

# La grande question

- Je vends mon œuvre tout(e) seul(e) ou bien je la confie à un vendeur international?



# Comment trouver/choisir un vendeur international?

- Le bon moment: ventes et préventes
- Le bon profil
- Le bon matériel

# Une question de compétence et de confiance

- Renseignez-vous sur la réputation du vendeur et sur ses contacts
- Etudiez son catalogue
- Exigez la transparence mais respectez son expertise



# Le vendeur international: un partenaire

- Le vendeur :
  - positionnera votre film/série à l'international
  - pourra présenter votre film/série dans un festival
  - pourra faire en sorte que les acheteurs pertinents le visionnent
  - pourra vendre votre film et s'occuper de tout ce que cela implique : contrats, livraison de matériel, etc.
  - pourra collecter toute l'information pertinente sur la sortie de votre film/série : entrées en salle, audience TV, royautés, etc.

# Comment travailler ensemble



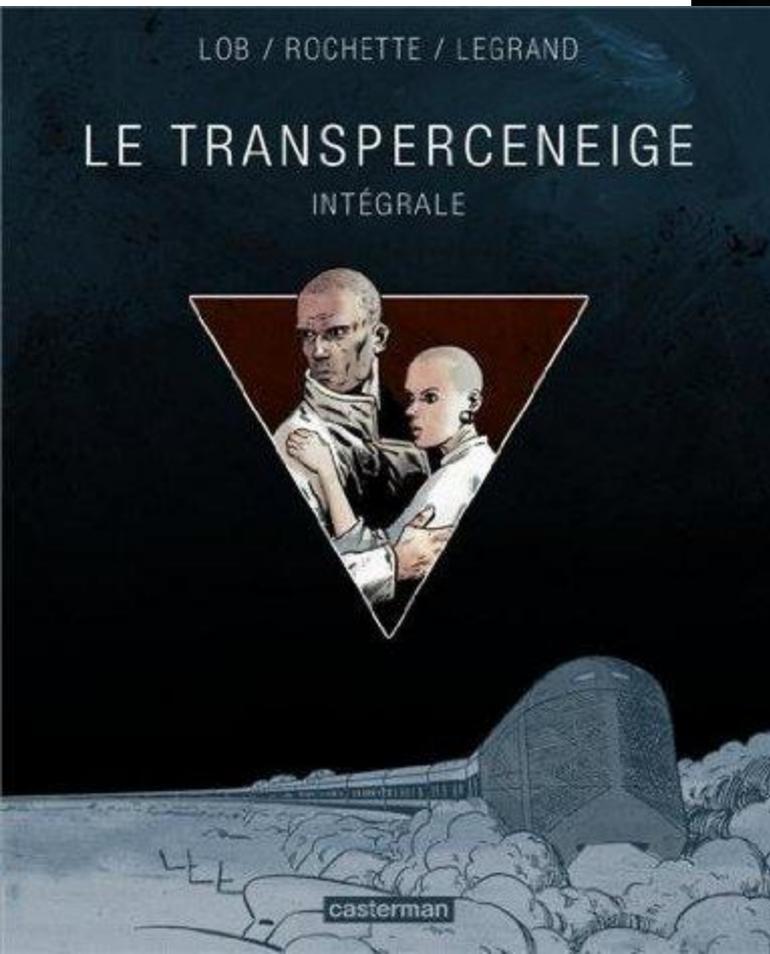
- Soyez disponible pour des réunions
- Ecoutez les suggestions du vendeur
- Soyez préparé à prendre des décisions et ne changez pas d'avis tout le temps
- Facilitez l'accès à la documentation et au matériel nécessaire aux ventes

# Ce que votre vendeur va vous demander / 1. titularité des droits

Le détenteur de droits ...

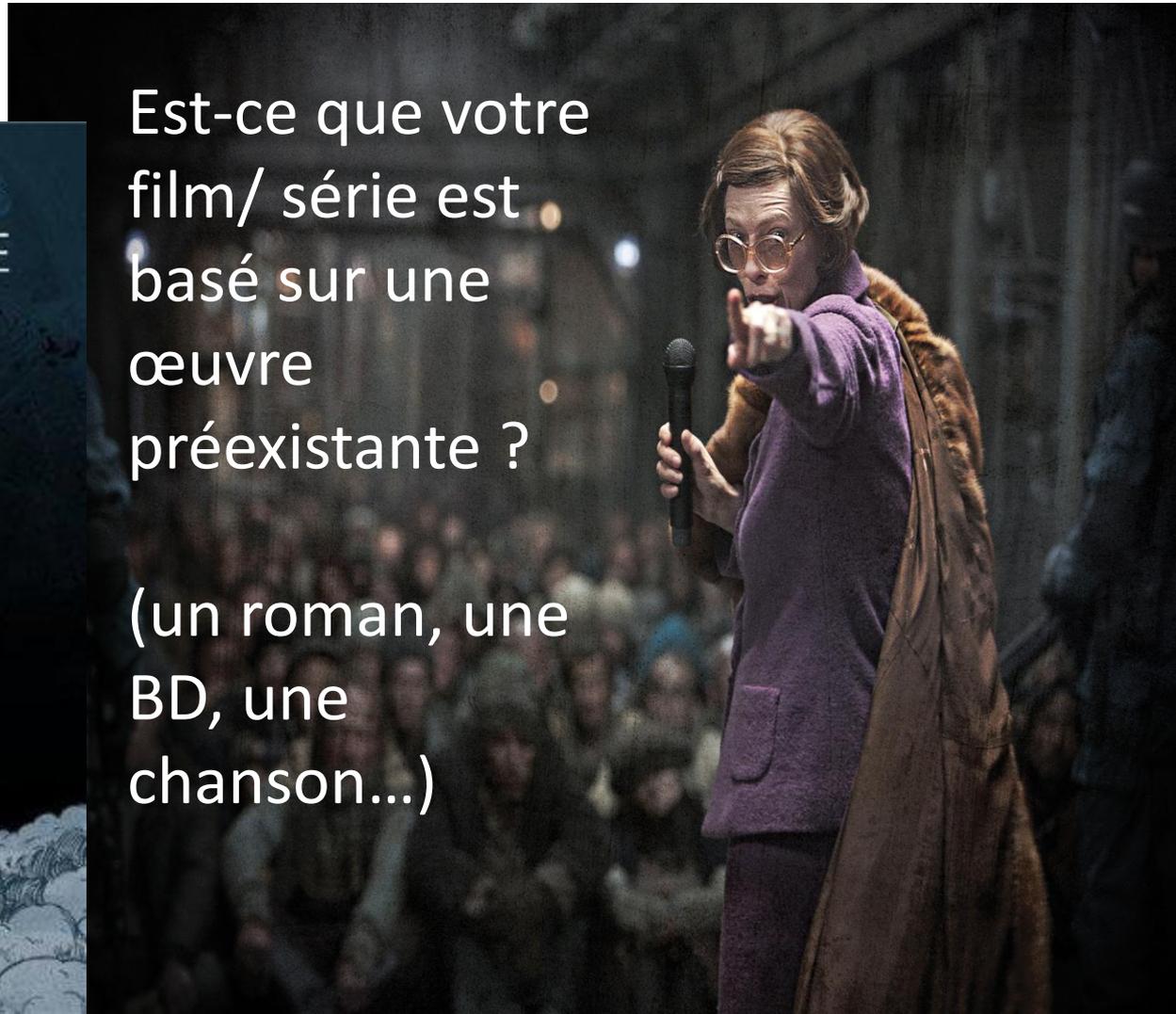
- **Exclusivité** : il est le seul à pouvoir décider d'autoriser ou interdire certaines utilisations de son œuvre
- **Liberté contractuelle** : il peut définir les conditions auxquelles il donnera les droits d'exploitation de son œuvre
- **Territorialité** : il décide de l'étendue géographique de la licence qu'il va donner
- **Enforcement** : il peut faire valoir ses droits contre toute utilisation illégale de son œuvre

# Ce que votre vendeur va vous demander / 2a. la chaîne des droits



Est-ce que votre film/ série est basé sur une œuvre préexistante ?

(un roman, une BD, une chanson...)



# Ce que votre vendeur va vous demander / 2b. la chaîne des droits

- Vérification de la chaîne de droits
  - Est-ce que votre film/ série est basé sur une œuvre préexistante ? (un roman, une BD, une chanson...)
  - Est-ce que votre film/ série utilise une musique préexistante ? Les “music cue sheets”
  - Est-ce que votre film/ série montre des tableaux ou des photographies qui sont l’œuvre d’un auteur ?
  - Est-ce que votre film/ série montre une clip vidéo ?
  - Est-ce que votre film/ série montre les logos de marques déposées ? (chaussures, boissons, etc.)
  - Les accords avec les talents : acteurs, réalisateurs, scénaristes... (avez-vous obtenu tous les droits?)

# Ce que votre vendeur va vous demander / 2c. Le domaine public

- Il n'est pas nécessaire de demander l'autorisation pour l'utilisation d'œuvres du domaine public dans de nouvelles œuvres créatives, pourvu que les droits moraux soient respectés
  - Evènements historiques
  - Œuvres dont la période de copyright a expiré (Georges Méliès, par exemple)
  - Attention : pour la musique, différence entre l'œuvre et son interprétation



# Ce que votre vendeur va vous demander / 3. quelques exemples

- Aujourd'hui on tourne avec l'actrice ... Est-ce qu'elle a signé son contrat ?
- Dans cette scène qui se déroule dans un bar, on entend une chanson en provenance d'une radio. Est-ce que les droits ont été acquis ?
- Sur la scène, un des personnages porte des chaussures Nike. Est-ce que la marque a été contactée pour l'utilisation de son logo ? Encore mieux, est-ce qu'on a signé un accord avec Nike pour avoir une rémunération liée à l'utilisation de son logo par le personnage principal (placement de produit) ?

# Ce que votre vendeur va vous demander / 4. le bon matériel

- Le “bon” matériel pour l’international
  - La version internationale (M&E track)
  - Les masters HD
  - Le format 16:9
  - Les photos légendées et libres de droits

# Ce que vous pouvez demander à votre vendeur

- La connaissance du marché
- La participation aux principaux rendez-vous à l'international
- La transparence et un compte-rendu régulier de son activité
- La déduction des seuls frais déductibles, tel que stipulé dans le contrat

# La relation avec votre vendeur

- Compte-rendus réguliers
- Négociations avec les acheteurs
- Accord du producteur sur la transaction
- Suivi de la vente, facturation et paiement du producteur

# Le mandat de vente

- Spécification :
  - des territoires
  - des versions linguistiques
  - des types d'exploitation
  - de la durée du mandat
  - de l'exclusivité
  - des frais déductibles
  - de la commission



# Les droits à vendre

- Droits cinéma
- Droits télévision
- Droits home video
- Droits VOD
- Droits ancillaires

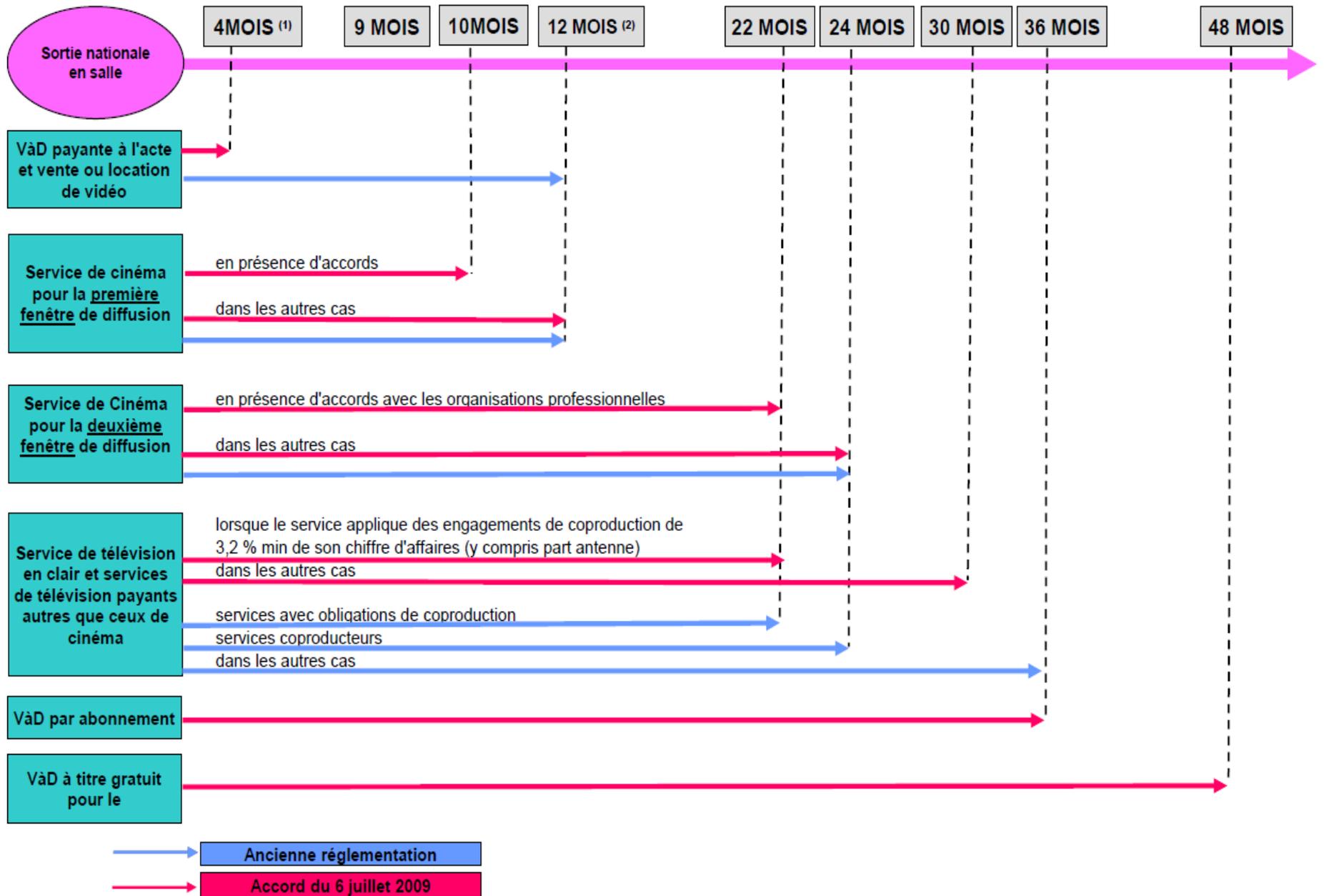
# La chronologie des médias

- L'ordre « traditionnel » de commercialisation d'un film:
  - Sortie salles
  - DVD et VOD
  - Télévision à péage
  - Télévision gratuite

*versus*

- Le Day and Date

# L'accord du 6 juillet 2009 relatif à la chronologie des médias et l'ancienne réglementation



(1) Possibilité de dérogation à 4 semaines minimum

(2) Possibilité de dérogation à 4 semaines minimum

# Du vendeur au distributeur / 1

- Une vente « tous droits »...
- (extrait d'un contrat Vendeur-Distributeur)
  - **Exclusive Cinematic:** Theatrical and Non-Theatrical...
  - **Exclusive All Television Rights:** Free and Pay Terrestrial, Cable and Satellite, including DBS, Pay-Per-View, Residential, Non-residential, Video-On-Demand, Demand-View, Pay-Per-Channel, Closed Circuit, Digital, Multiplex, Multimedia, and any other Television Rights now in use and to be devised in future...
  - **Exclusive Home Video Rights,** by means of VHS, VideoDisk and DVD Videogrammes, Hi-Def, and/or Blu-ray, digital elements and any future mean and/or technical support and Commercial Video, for all the Programmes;...
  - **Exclusive Ancillary Rights:** Airline, Ship, Hotel...
  - **Internet Rights**

# Du vendeur au distributeur / 2

## Le minimum garanti et les royautés

- Le partage des royautés est fait après déduction:
  - du minimum garanti
  - de la commission distributeur (entre 20 et 35%)
  - des coûts de distribution

# Du vendeur au distributeur / 3

## Le minimum garanti et les royautés

(extrait d'un contrat Vendeur-Distributeur – à titre d'exemple)

- Licensor's Share shall be compounded as follows:
- *Cinematic and Ancillary Rights*: After full recoupment of Guarantee and Deductible Expenses the Cinematic receipts shall be divided as to 50% to Licensor and 50% to Licensee.
- *Television Rights*: After Recoupment, Licensor's Share shall be 60% (Sixty percent) on Licensee's gross receipts (...).
- *Home Video / DVD*: After Recoupment, Licensor's Share shall be 25%(Twenty Five percent) on Licensee's gross receipts, and of any Royalties received by Licensee from any sub-licensee priory approved by Licensor in writing.
- *Video on Demand Rights*: After Recoupment, Licensor's Share shall be 50% (Fifty percent) on Licensee's gross receipts.
- *Cross-Collateralization*: Licensor's Shares from exploitation of Theatrical and Video and Television Rights shall be retained by Licensee for and until full recoupment of Guarantee and Deductible Expenses.

# Du vendeur au distributeur / 4

## Clauses...

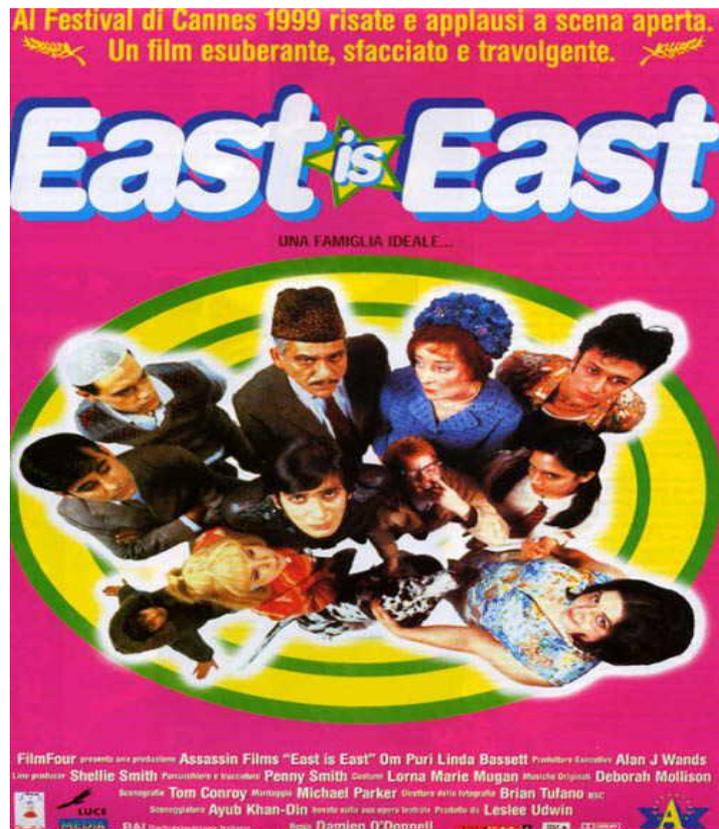
- Le contrat peut contenir des clauses qui donnent le droit au distributeur de faire certains **changements**:
  - changer le titre
  - faire des coupes pour des raisons de censure
  - faire doubler et/ou sous-titrer le film...

# Du vendeur au distributeur / 5

## Lancement d'un film en salle

Italie:

la famille anglaise comme melting pot



France:

Britishness = mauvaise bouffe



# Les droits TV: quelques définitions

- Télévisions à péage *versus* télévisions gratuites
- Diffusion hertzienne, numérique terrestre, câble, satellite...

# Contrat avec une chaîne hertzienne / 1

- **ARTICLE 1**

- Le présent contrat prend effet dans toutes ses dispositions le jour de sa signature ou au plus tard le premier jour d'ouverture des droits.

- **ARTICLE 2**

- Le Contractant s'engage à mettre à la disposition de (*La chaîne ...*) une œuvre audiovisuelle, ci-après dénommée « la série » dont le titre et les caractéristiques sont les suivants :

- Titre français :
- Titre original :
- Nationalité:
- Version :
- Durée :
- Support Antenne :
- Date de livraison : au plus tard le .....
- Lieu de livraison :

# Contrat avec une chaîne hertzienne / 2

- **ARTICLE 3**

- Le Contractant déclare qu'il est le seul détenteur des droits nécessaires à la télédiffusion de la série dans les conditions déterminées dans le présent contrat. Il cède à *(La chaîne ...)* les droits de télédiffusion, selon les modalités de diffusion s'établissant comme suit :

- Nombre de diffusions :

- (La chaîne ...)* aura la faculté de faire diffuser la série ..... (nombre) fois.

- (La chaîne ...)* pourra diffuser des extraits de la série au cours d'émissions de présentation des programmes et sur Internet. La durée de chaque extrait est limitée à trois minutes.

- Durée des droits : xxx ans, à compter du ..... jusqu'au ....

- Toutefois, en cas de retard de livraison ou de non-conformité du matériel antenne, le début des droits sera repoussé à la date de disponibilité effective pour l'antenne et la date de fin de droits sera décalée à proportion.

- **ARTICLE 4**

- En contrepartie des droits qui lui sont ainsi cédés, *(La chaîne ...)* versera au Contractant la somme hors taxes de :.....

# Les droits TV: protections

- **ARTICLE xxx - EXCLUSIVITE**
- (extrait d'un contrat Distributeur-Diffuseur)
- Sauf stipulation spécifique visée à l'article ..., durant toute la période des droits cédés à (*La chaîne ...*), aucune exploitation en télédiffusion du programme en version française (doublée et sous-titrée), objet du présent contrat, ne pourra être effectuée sur tout ou partie du territoire, **en clair ou en crypté, en payant ou en non-payant, quelle qu'en soit la forme, et quel qu'en soit le mode de transmission et/ou de réception.**
- Il est spécifiquement précisé que, dans le cadre des protections concédées ci-dessus, le Contractant s'engage à ne pas céder et/ou exploiter les **droits non-linéaires suivants** : vidéo-à-la-demande gratuite, vidéo-à-la-demande payante à l'acte, vidéo-à-la-demande payante par abonnement (*exemple*)

# Les droits vidéo

Un marché en déclin

Les ventes en magasin  
remplacées par les  
ventes en ligne  
(Amazon...)

La concurrence de la  
VOD

Le Blu-ray et l'ouverture  
d'un marché de  
collectionneurs...

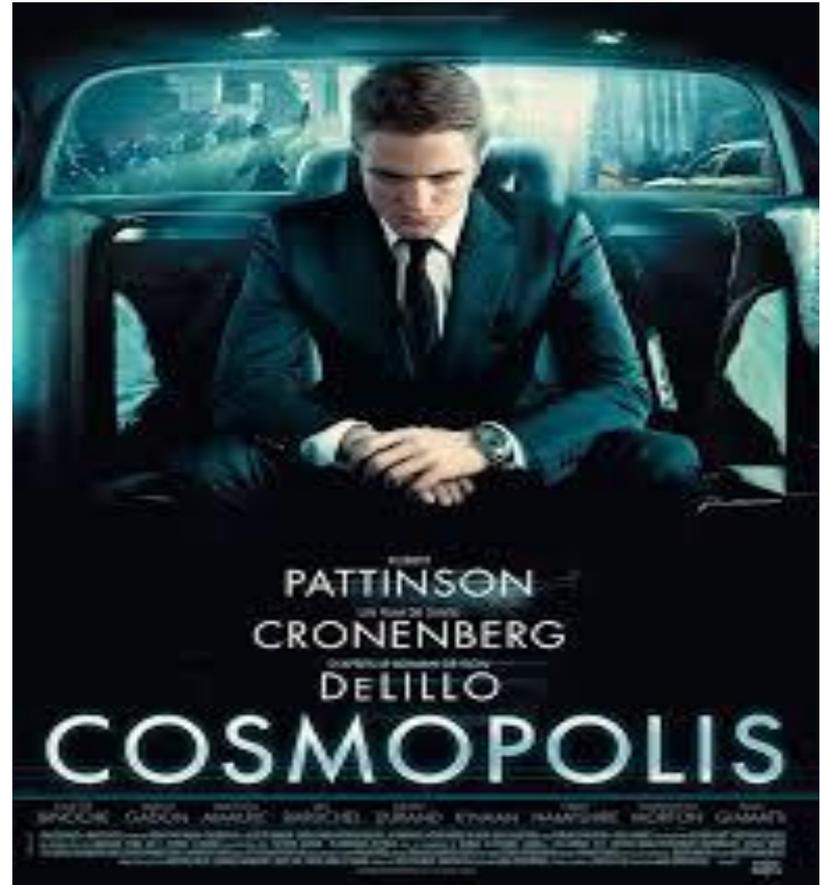


# Les droits VOD: quels revenus?

- La VOD donne aux films indépendants une **deuxième vie** après la sortie salle. Toutefois, rendre un film disponible en VOD ne veut pas dire qu'il sera vu. **Les blockbusters sont les films les plus téléchargés**

# VOD et MG

- Les plateformes de VOD commencent à mettre des MG dans quelques cas:
- **150 000 € de MG** pour le préachat de *Cosmopolis* de la part d'Universciné (droits VOD exclusifs en France pendant 10 ans)



# Netflix



- Netflix: fournisseur de services S-VOD
- **House of Cards:** David Fincher comme producteur, Kevin Spacey comme acteur principal

# Les droits ancillaires

- Avions
- Bateaux
- Hôtels



# Recettes

- La fenêtre cinéma: pour beaucoup de films indépendants, valeur symbolique (lancement d'un film / promotion) plutôt qu'économique
- Le distributeur reçoit de 25 à 50% des recettes brutes de l'exploitant
- La fenêtre home video: en déclin
- La fenêtre TV: remontée de recettes
- La fenêtre VOD: recettes sur de gros volumes et/ou pour les blockbusters

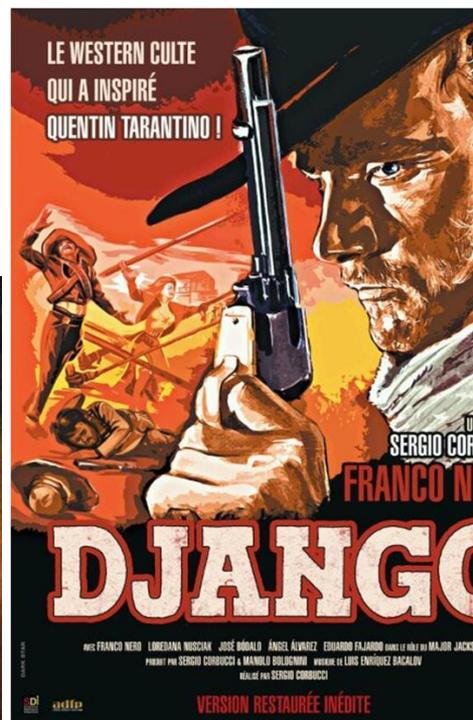
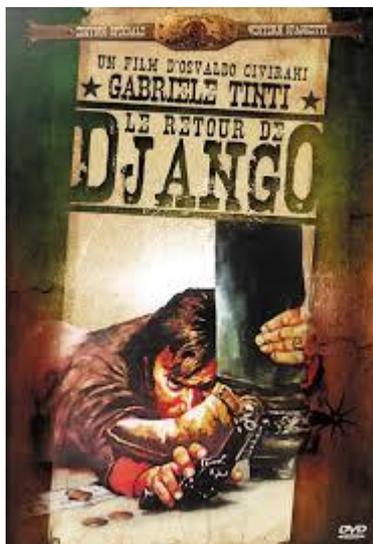
# La piraterie

- Piraterie des supports physiques (DVD, VCD):
  - Inde, Egypte, Nigéria, Kenya: la piraterie représente 90% du marché
- Piraterie en ligne et les pertes économiques dans la chaîne de valeur
- La lutte anti-piraterie

# Durée de vie d'un programme

Date de  
production:  
1966 / 1967

Nouvelle  
sortie: 2013



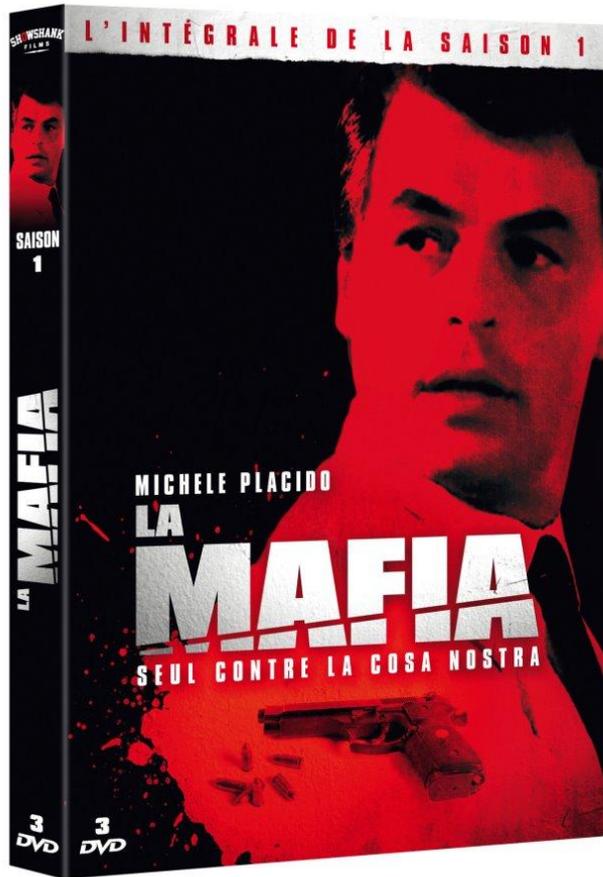
# Durée de vie d'un programme / 2

LIFE, LIBERTY AND THE PURSUIT OF VENGEANCE



Le nouveau film de  
Quentin Tarantino

# Durée de vie d'un programme / 3



*La Mafia*, une série de  
Damiano Damiani,  
1984

Coffret DVD paru en France  
en 2013

# Les commentaires sur Amazon...

- [Enfin !!!](#) 12 mars 2013
- Par [COUPIENNE Jacques](#)
- Grande nouvelle que cette annonce de la parution en DVD de ce qui constitue la meilleure série policière des années 80 et de loin !!!
- [Tout vient à point...](#) 10 avril 2013
- Par [Olivier Douin](#)
- Je commençais à désespérer. J'attendais cette édition en DVD avec une réelle impatience. Comme les autres commentateurs, j'espère qu'il ne faudra pas patienter trop longtemps pour profiter de la diffusion des saisons suivantes.

Un casting irréprochable, un scénario qui ne cède jamais à la facilité ou au manichéisme : bref, une véritable préfiguration des grandes sagas modernes ...

Je croise les doigts pour que cette édition remporte du succès et que l'éditeur puisse nous offrir une véritable intégrale (la série comporte 10 saisons)

# La longue traîne / 1 The Full Monty

The Full Monty, un film de Peter Cattaneo,  
UK, 1997

- Distribué dans 25 pays européens
- UK: 11,1 millions d'entrées
- France: 3,5 millions d'entrées
- Espagne: 3,6 millions d'entrées
- Italie: 1,8 millions d'entrées
  
- Europe 27: 24,5 millions

# La longue traîne / 2 The Full Monty

## **Prix Bafta**

*Best Film*

*Best Performance by an Actor in a Leading Role*

*(Robert Carlyle)*

*Best Performance by an Actor in a Supporting Role*

*(Tom Wilkinson)*

*Audience Award*

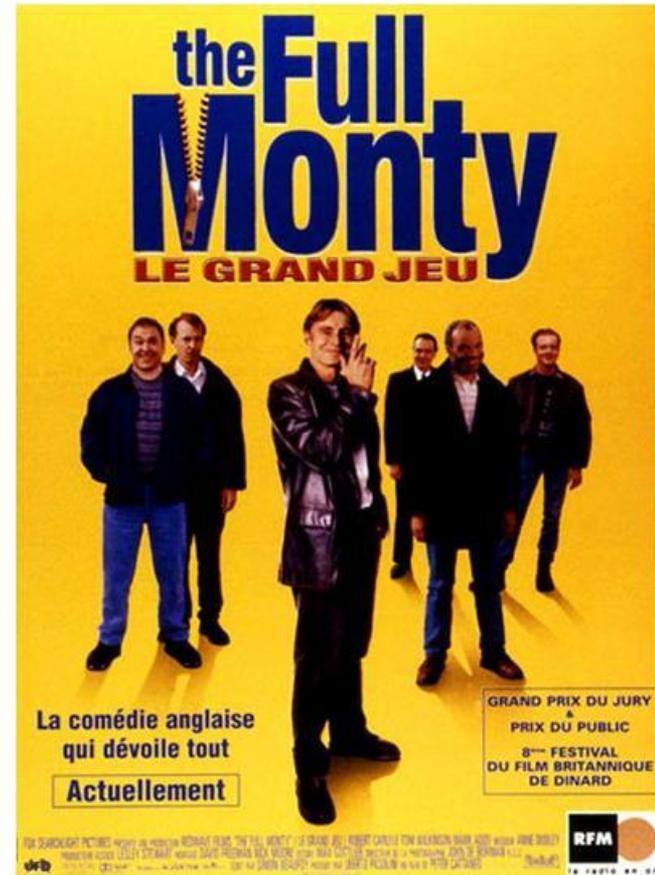
## **European Film Award**

*Audience Award*

*and European Film Award – Best Film*

## **Oscar®**

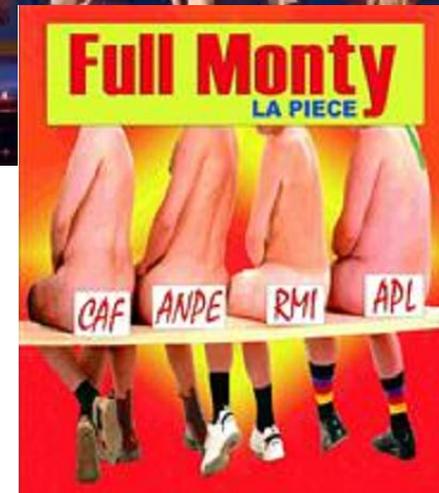
*Best Music (Anne Dudley)*



# La longue traîne / 3 The Full Monty

Citations dans d'autres médias:  
Télévision et théâtre (sélection)

- *Buffy the vampire Slayer: Beauty and the Beasts* (3.4, 1998)
- *Un musical de Broadway* (2000) en tournée dans 14 pays
- *Un spectacle de théâtre en France*



# La longue traîne / 4 The Full Monty



## Manifestation en style “Full Monty” à la mairie de Rome

*Corriere della Sera, 15/03/2010*

# La longue traîne / 5 The Full Monty



**Impact sur le comportement social:  
Enterrements de vie de jeune fille sur la  
musique du film**

# Festivals et marchés

- Sundance, Berlin, Cannes, Venise, Toronto, AFM



# Merci



# Contacts

Silvia Angrisani

DIFFA

Distribution internationale de films et fictions d'Afrique  
*International Distribution of Films and Fiction from Africa*

c/o Media Consulting Group

18 rue Séguier

75006 Paris

Tél. +33 (0)1 55 42 73 25

Fax +33 (0)1 55 42 00 20

Skype: silvia.angrisani

sa@mediacg.tv

www.diffa.eu